

# Prochaine étape : l'enquête publique

Suite à l'instruction du dossier par la Préfecture, et avant la décision préfectorale, une enquête publique est organisée dans le cadre de chaque projet éolien. Cette procédure permet aux habitants des communes concernées et des communes situées dans un rayon de 6 km de consulter un dossier d'enquête réunissant toutes les informations sur le projet définitif et de faire part de leurs avis auprès d'un commissaire-enquêteur.

Découvrez les objectifs, composantes et processus de l'enquête publique.

## COMMENT SE DÉROULE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

- Nomination par le Tribunal Administratif d'un commissaire-enquêteur indépendant et neutre
- Evaluation de la bonne information du public sur le projet et du processus de concertation mené
- Tenue de l'enquête publique par le commissaire-enquêteur et organisation de permanences (1 mois)
- Au terme de l'enquête et au vu de l'ensemble des avis reçus, émission d'un avis favorable, favorable avec réserves ou défavorable.

## QUI PARTICIPE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

- L'enquête est ouverte à tout le monde
- L'information se fait dans les communes situées dans un rayon réglementaire de 6 km autour du site d'implantation

## COMMENT PARTICIPER ?

- Les dates sont communiquées dès publication de l'arrêté de désignation du commissaire-enquêteur
- Lors de l'enquête, vous pouvez consulter le dossier du projet (en mairie ou en ligne), poser vos questions au commissaire-enquêteur et formuler vos avis
- Pour participer, plusieurs moyens sont ouverts : par voie postale, par mail, en ligne (via une plateforme dédiée) ou sur papier libre.

## QUE SE PASSE-T-IL APRÈS ?

- Le commissaire-enquêteur rend son rapport aux sociétés porteuses du projet sous 1 semaine
- Les sociétés porteuses disposent ensuite de 15 jours pour fournir leur réponse
- Le commissaire-enquêteur émet un avis dans le mois suivant la fin de l'enquête publique
- Suite à l'enquête publique, le Préfet a 3 mois pour rendre son avis

**Alexandra GAUTHIER**

Cheffe de projet éolien  
Velocita Energies  
06 37 56 08 07  
agauthier@velocitaenergies.fr

**Patrick BILLAS**

Directeur de Billas Avenir Energie  
06 43 22 04 66  
patrick.billas@bae-energies.com



# Projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois

## Lettre d'information n° 6 - Novembre 2025



## LE PROJET EN BREF



**6 éoliennes**

d'une puissance unitaire maximale de 3,6 MW



**180 mètres**

de hauteur en bout de pale



**8000**

foyers alimentés en électricité par an (production annuelle estimée à 36 000 MWh)

\*source ADEME

## EDITO

Madame, Monsieur,

Il y a maintenant presque trois ans, la demande d'Autorisation Environnementale pour le projet éolien de Moulins a été déposée auprès de la Préfecture de l'Yonne, à la suite de plusieurs années d'études écologiques, paysagères et techniques.

Le dossier est depuis en cours d'instruction par les services de l'Etat et des compléments ont été apportés en mai 2025. A la fin de cette période d'instruction s'ouvrira une phase d'enquête publique durant laquelle le dossier complet du projet sera consultable dans votre mairie.

Cette lettre d'information vous donne plus de détails sur cette procédure, vous rappelle le calendrier et les caractéristiques du parc éolien en projet sur votre commune.

Les équipes de Velocita Energies et de Billas Avenir Energie

## Rappel sur le calendrier du projet

**MAI 2018**  
-> Délibération favorable de la commune pour le lancement des études de faisabilité

**2020**  
-> **Eté** : lancement de l'étude écologique  
-> **Décembre** : lancement de la concertation

**2021**  
-> **Février** : pose du mât de mesure  
-> **Printemps** : lancement de l'étude paysagère et réalisation de l'étude acoustique

**NOVEMBRE 2022**  
-> Dépôt du dossier d'Autorisation Environnementale en Préfecture

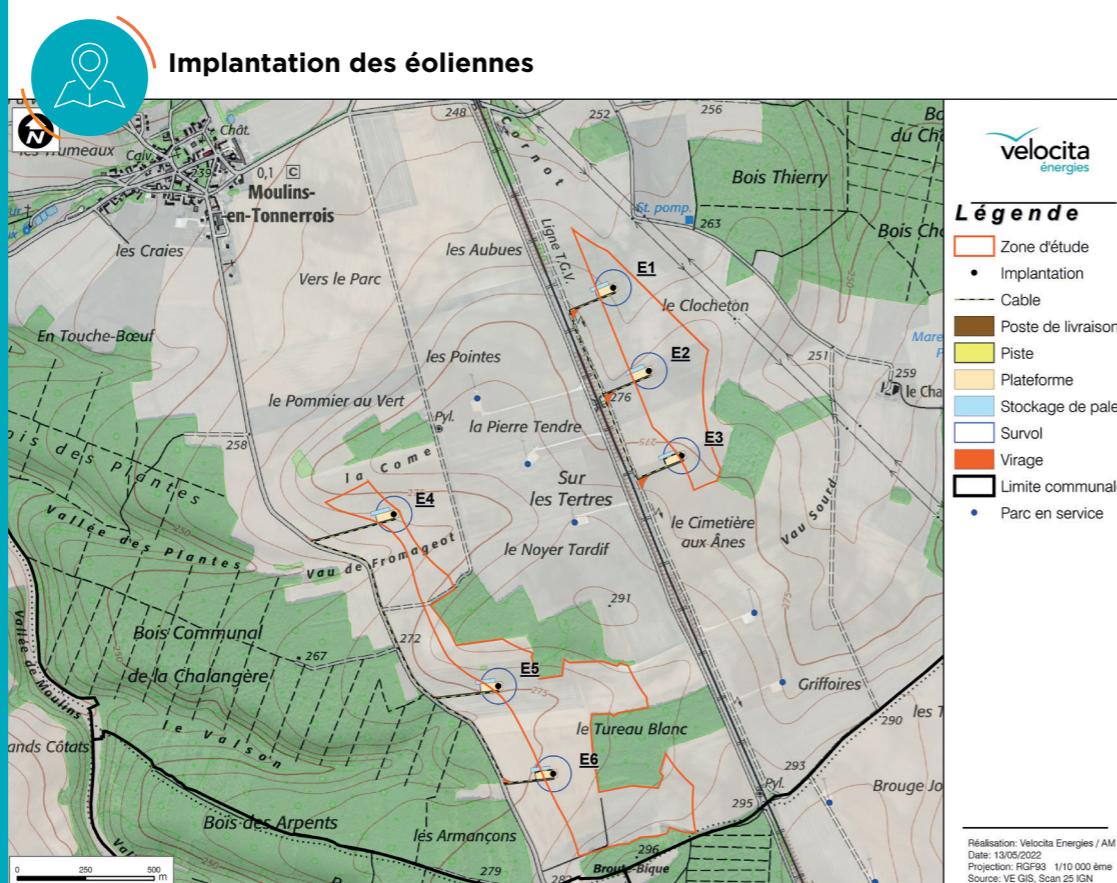
**MAI 2025**  
-> Dépôt de compléments au dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

**HIVER 2025-2026**  
-> Enquête publique d'une durée d'un mois

**PRINTEMPS 2026**  
Décision finale du Préfet

# Les caractéristiques du projet

Depuis 2019, Velocita Energies et Billas Avenir Energie (BAE) unissent leurs expertises pour développer le projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois. Les études menées depuis 2020, associées à la concertation avec les élus, les acteurs économiques et les riverains, ont permis d'aboutir à un projet cohérent, respectueux de son territoire et de ses habitants.



## Les porteurs de projet : Velocita Energies et Billas Avenir Energie

Acteur de la transition énergétique, Velocita Energies développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens en France. Filiale du groupe Envision Energy, fabricant de turbines éoliennes, sa double compétence lui permet de maîtriser toute la chaîne de valeur d'un projet. Crée en 2008, Billas Avenir Energie (BAE) développe et exploite des projets ENR éolien et photovoltaïque sur plusieurs grandes régions de France. Bénéficiant d'une expérience importante, la société a la volonté de faire des projets soutenus par les élus et riverains.

[www.velocitaenergies.fr](http://www.velocitaenergies.fr)  
[www.bae-energie.com](http://www.bae-energie.com)

# Le projet en chiffres

## Un respect des enjeux paysagers locaux

Les éoliennes seront situées à plus de 1000 mètres du bourg de Moulins-en-Tonnerrois, conformément aux demandes des élus exprimées lors de la concertation. L'implantation est visuellement cohérente avec celle du parc du Tonnerrois et s'appuie sur la ligne LGV afin de limiter la visibilité depuis la D109 et la D117.



**6 éoliennes**

2 à 3,6 MW de puissance par éolienne.



**1 km**

minimum de distance avec le centre du bourg.

## Des retombées attractives pour le territoire

Dans le cadre d'un projet éolien, les communes d'accueil bénéficient de retombées fiscales réparties entre les Communes, la Communauté d'Agglomération, le Département et la Région.

Les mesures d'accompagnement visent quant à elles à accompagner l'insertion du projet dans le territoire. Elles apportent un soutien financier à des projets permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants, de stimuler le développement local et d'accompagner la transition énergétique des territoires.



**151 000 €**

de retombées fiscales par an dont 74 000 € pour la commune (pour des éoliennes de 3,6 MW)



**120 000 €**

dédié aux mesures d'accompagnement, soit 20 000 € par éolienne

## Un projet co-construit

Convaincues de l'importance de co-construire un projet avec le territoire, Velocita Energies et BAE ont lancé une démarche de concertation fin 2020. Celle-ci visait à répondre à vos questions, vous associer aux étapes clés du projet pour le co-construire et vous informer de chaque avancée.



**5** lettres d'information



**6** rendez-vous de concertation



**1** site internet dédié avec une plateforme participative et des vidéos pédagogiques

[www.projet-eolien-met.fr](http://www.projet-eolien-met.fr)